



# Taxe locale sur la publicité extérieure

## Déclaration de suppression de dispositifs au cours de l'année 2010

(à effectuer même si superficie totale enseignes inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup>)

A transmettre dans les 2 mois suivant la suppression  
à la Mairie de Limoges – service gestion domaine public – BP 3120 – 87031 LIMOGES cedex 1  
Contacts 05 55 45 62 97 - 05 55 45 98 69

Nom et prénom du déclarant : ..... Téléphone : .....

Nom de l'établissement : .....

Adresse de l'établissement : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

Prévoir une ligne par dispositif

N°	Nature du dispositif (enseigne/publicité/ préenseigne/ préenseigne dérogatoire)	Localisation exacte	Type de dispositif (mural parallèle ou perpendiculaire/toiture/ vitrine/store/clôture/ scellé au sol)	Dimensions L x H en mètre	Surface unitaire taxable	Nbre de faces	Réservé aux services municipaux	
1								
2								
3								
4								
5								
6								

Date et signature du déclarant